

## Charte de la thérapie

Pour un suivi en toute sécurité, le cadre de la thérapie doit être défini à l'avance.

Une thérapie repose sur une relation, une alliance et une collaboration entre le patient et son psychologue. Pour que le suivi puisse se passer dans les meilleures conditions, il est important que chacun se sente respecté dans son exercice.

En tant que professionnelle, je m'engage à vous fournir un espace de parole privilégié où règne la bienveillance, la confidentialité, la sécurité. Je m'engage à respecter votre rythme tout en vous permettant de dépasser certains blocages avec des exercices, une boîte à outils adaptée.

Ma passion pour mon métier m'amène à proposer des formations et à moi-même continuellement me former, toujours dans un souci de vous accompagner au mieux.

En contrepartie de mon accompagnement, certaines règles doivent être appliquées, sinon le suivi thérapeutique pourra être réinterrogé.

Chaque séance doit être réglée via virement, chèque ou espèce au maximum une semaine après la séance.

En cas d'absence de nouvelle de votre part, d'arrêt de suivi non exprimé, je me réserve le droit de libérer ce créneau. En effet, souhaitant vous fournir une certaine liberté dans vos soins, je m'engage à vous « laisser partir » si vous en ressentez le besoin. CEPENDANT, une nouvelle demande de suivi devra donc être effectuée. Celle-ci sera validée sous réserve de ma disponibilité à cette

période. En l'absence de disponibilité, il me sera nécessaire de vous réorienter.

De préférence, les interruptions de soins sont discutées ensemble et nous replanifions des séances à des intervalles qui nous semblent adaptées à votre situation et à vos progrès. Cela nous permet d'être ensemble dans une relation de collaboration concernant votre thérapie.

Les rendez-vous manqués et non annulés au moins 48 heures à l'avance sont dus.

Pendant les congés, je suis joignable par email à l'adresse suivante : [chloechaperon@gmail.com](mailto:chloechaperon@gmail.com) et vous répondrai dès que cela me sera possible.

N'oubliez pas qu'en cas d'urgence, il vous est possible de contacter le CPOA, l'hôpital de votre secteur ou de composer le 15.

Je vous remercie de votre compréhension 😊

Chloé Chaperon